

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1689

19 août 2010

### SOMMAIRE

Bayou S.A. ....	81039	Picea Investment S.A. ....	81065
Berliot S.à r.l. ....	81032	Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l. .....	81058
Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l. .....	81066	REIM EuroCore 1 S.C.A. ....	81053
C.O.G.P. S.A. ....	81032	Royale Neuve V S.à r.l. ....	81065
Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A. ....	81061	Russian Mortgage Backed Securities 2008-1 S.A. ....	81050
Critex S.A. ....	81033	Sandlux S.A. ....	81072
Deka Renaissance de Wagram PropCo. S.à r.l. ....	81043	Scoach Holding S.A. ....	81026
DIT Luxembourg 1 S.à r.l. ....	81051	Shangri-La Hotels (Europe) ....	81070
Glaxo Investments S.à r.l. ....	81047	Signum Luxembourg I S.A. ....	81065
Hal Investments S.à r.l. ....	81039	Société de Diversification Financière Pru- dentielle S.A. ....	81066
Hornbach Baumarkt Luxembourg Sàrl ...	81040	Société de Participation Financière Dalmi- ne Holding S.A. ....	81030
HSG Zander Luxembourg ....	81041	Société Financière d'Entreprises ....	81029
IMI Investments S.A. ....	81041	Soc-Lux S.A. ....	81072
Interiors Services S.A. ....	81040	Son Group S.A. ....	81070
INVESCO Real Estate Management S.à r.l. .....	81042	Spareplan ....	81071
Lime Consulting S.A. ....	81026	Spareplan ....	81071
Luxair Executive S.A. ....	81042	Springer Science + Business Media S.A. ..	81049
Marie S.à r.l. ....	81041	SRE Portfolios Luxembourg ....	81071
Masonite (Hungary) Servicing Company Limited by Shares, succursale de Luxem- bourg ....	81047	SRE Waterloo Holding Sàrl ....	81072
Mc Clou S.A. ....	81050	SR Promotions S.à r.l. ....	81030
Mimer Management S.A. ....	81058	Stark S.A. ....	81030
Moody's Group Luxembourg S.à r.l. ....	81042	Steel Capital S.A. ....	81069
Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l. ....	81054	Strada Chaussures Sàrl ....	81031
NevaFunds ....	81050	Sunrise Real Estate S.A. ....	81070
Nifrac Finance S.A. ....	81053	Swiss Life Assurance Solutions S.A. ....	81031
Nilo Investment S.A. ....	81047	Swiss Life Insurance Solutions S.A. ....	81031
Orni Invest S.A., SPF ....	81030	Swiss Life Participations Luxembourg S.A. .....	81046
PaaLim S.A. ....	81058	Swiss Life Solutions S.A. ....	81032
Palladium International Sàrl ....	81061	Transports MARION-KIPPER Sàrl ....	81032
Perfect Holding S.A. ....	81061	Vars Investment Luxembourg ....	81031
		Veurne Investments S.à r.l. ....	81066

**Scoach Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 128.108.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010082267/10.

(100093287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Lime Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 154.235.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

## A COMPARU:

Monsieur Philippe CRABIT, employé privé, demeurant à F-57970 Yutz, 11, Place Arnay le Duc.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LIME CONSULTING S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société aura pour objet le commerce de détail, ainsi que les activités de consultance et de développement de projets notamment technologiques pouvant impliquer la détention, la gestion, le développement, la vente ou la disposition de tous droits de propriété intellectuelle et en ce compris de manière non exhaustive, des brevets, des droits d'auteur et des marques.

La société aura pour objet également de réaliser des opérations de R&D (recherches et développement) en rapport avec les activités telles que décrites ci-dessus.

Plus généralement, la société pourra détenir, autoriser le droit d'utiliser ces droits de PI (propriété intellectuelle) et pourra sous-traiter la gestion et la mise en valeur de ces droits de PI.

La société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de HUIT EUROS (€ 8,-) chacune.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout

temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 19.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

*Souscription et Libération*

Les quatre mille (4.000) actions ont été souscrites par Monsieur Philippe CRABIT, employé privé, demeurant à F-57970 Yutz, 11, Place Arnay le Duc.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

*Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

*Sont nommés administrateurs:*

- Monsieur Philippe CRABIT, employé privé, demeurant à F-57970 Yutz, 11, Place Arnay le Duc.
- Madame Emilie SIMON, enseignante, demeurant à F-57970 Yutz, 11, Place Arnay le Duc.
- Monsieur Julien LOISELIER, employé privé, demeurant à F-57440 Algrange, 11, Rue Terre Rouge.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

*Est nommée commissaire:*

La société anonyme ARCADIA GESTION S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 17, Boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.043.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2015.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. CRABIT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2010. Relation: ECH/2010/940. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094116/193.

(100105151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**Société Financière d'Entreprises, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 7.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082288/10.

(100093301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010082290/13.

(100093439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**SR Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 139.192.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SR PROMOTIONS SARL*

Référence de publication: 2010082291/10.

(100093198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Orni Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.106.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 avril 2010 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER, 8, rue Haute, L-4963 Clémency.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2010.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010083127/21.

(100092104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

**Stark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STARK S.A.

Référence de publication: 2010082293/11.

(100093433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Strada Chaussures Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 81.115.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STRADA CHAUSSURES SARL*

Référence de publication: 2010082294/10.

(100092803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Swiss Life Assurance Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 143.302.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082296/11.

(100092768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Vars Investment Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 111.792.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 mai 2010 à 11.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.  
L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs comme suit:

1. de renouveler le mandat de M. Jérôme Phelipeau en tant qu'administrateur de la catégorie "A",
2. de renouveler le mandat de MM. Joseph Winandy, Koen Lozie et Cosafin S.A. représentée par M. Jacques Bordet, 23, avenue de la Porte-Neuve, L - 2227 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la catégorie "B".

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer THE CLOVER, société Anonyme ayant son siège social 8, rue Haute, L - 4963 Clémency en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010083167/22.

(100092207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Swiss Life Insurance Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 143.623.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082297/11.

(100092736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Swiss Life Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 141.910.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082298/11.

(100092769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Transports MARION-KIPPER Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.  
R.C.S. Luxembourg B 138.493.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Transports MARION-KIPPER SARL*

Référence de publication: 2010082299/10.

(100092785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Berliot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.803.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 21 avril 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\*Richard van 't HOF en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

\* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 juin, 2010.

Jan Willem Overheul

*Gérant de catégorie A*

Référence de publication: 2010083015/19.

(100092753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

**C.O.G.P. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 63.582.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg



Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour C.O.G.P. S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010084425/22.

(100094366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**Critex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.212.

L'an deux mil dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

CRITEX S.A.

établie et ayant siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 3 août 2001,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 15 janvier 2002, numéro 78, page 3.715,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 83.212,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 14 mars 2002, numéro 414, page 19.837,

dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, entièrement libéré et souscrit,

le tout en présence de l'actionnaire unique de la dite société prédécrite, savoir HELITA FIDUCIARIA SpA, établie et ayant son siège social à Via Boschetti 1, I-20121 Milan, ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, le tout en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera - après avoir été signée "ne varietur" par toutes les parties ainsi que par le notaire instrumentant - annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine BOULAIN, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon à l'adresse sise en Italie, savoir I-20122 Milan, Via Santa Tecla 3, sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

2. Changement de la dénomination de la société de "CRITEX S.A." en "CRITEX ITALIA S.R.L."

3. Changement de la durée d'existence de la société.

4. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 23 mars 2010.

5. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Italie.

6. Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".

7. Nomination d'un administrateur unique:

Madame Valeria Gelmetti, née le 18 avril 1974 à Milan et résidant au Viale Umbria 44, I-20135 Milan et fixation de ses pouvoirs et de la durée de son mandat.

8. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

9. Délégation de pouvoirs.

10. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société de du L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon à l'adresse sise en Italie, savoir I-20122 Milan, Via Santa Tecla 3.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés. Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67.1. de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société italienne en "CRITEX ITALIA S.R.L."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la durée d'existence de la société, en retenant que la société cessera d'exister à la date du 31 décembre 2030, sauf prorogation expresse de la dite date.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 23 mars 2010, telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de faire adopter à la société précédrée la nationalité, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, un administrateur unique, avec les pouvoirs conférés par les nouveaux statuts, sauf révocation ou démission, le tout pour une durée de trois ans:

Madame Valeria Gelmetti, née le 18 avril 1974 à Milan et résidant au Viale Umbria 44, I-20135 Milan.

### Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

#### "STATUTO

#### **Denominazione - Sede - Durata - Oggetto**

**Art. 1.** È costituita una società a responsabilità limitata denominata:

"CRITEX ITALIA S.R.L."

**Art. 2.** La società svolge la seguente attività che ne costituisce l'oggetto sociale:

- (a) l'acquisto, vendita, ristrutturazione, ripristino, recupero e manutenzione immobili di ogni genere e natura;
- (b) l'attività di costruzioni edilizie, ivi inclusa l'esecuzione di ogni genere di opere e lavori edili e di interventi su terreni e fabbricati propri e di terzi;
- (c) la gestione, locazione ed amministrazione di immobili;
- (d) la prestazione di servizi tecnici, amministrativi, organizzativi e commerciali nel settore immobiliare, esclusa ogni attività riservata per legge ai professionisti iscritti negli appositi albi;
- (e) la consulenza in campo commerciale (con esclusione delle attività riservata dalla legge agli iscritti negli appositi albi professionali), le ricerche di mercato, lo sviluppo di reti commerciali, la gestione diretta e indiretta di attività commerciali quali negozi, punti vendita e pubblici esercizi
- (f) l'assunzione, ma non nei confronti del pubblico, di partecipazioni in imprese o società operanti nel settore immobiliare.

Ai fini del raggiungimento dello scopo sociale la società potrà concedere avalli, fidejussioni e garanzie di ogni genere nei confronti di chiunque, per obbligazioni e debiti di terzi, nonché compiere tutte le operazioni finanziarie (comunque non nei confronti del pubblico), commerciali, mobiliari, immobiliari e industriali che l'organo amministrativo ritenga utile o necessaria per il conseguimento dell'oggetto sociale, essendo comunque espressamente esclusa ogni attività che rientri nelle prerogative che necessitano dell'iscrizione ad albi professionali.

La società può acquisire dai propri soci fondi con obbligo di rimborso nel rispetto delle normative vigenti.

**Art. 3.** La società ha sede in Milano.

Possono istituirsi e sopprimersi altrove, sia in Italia che all'estero, sedi secondarie, filiali, succursali, agenzie, rappresentanze ed uffici.

**Art. 4.** Ai fini delle comunicazioni della società ai soci e dei soci tra loro, il domicilio di ciascun socio è quello risultante nel libro soci al momento dell'invio delle comunicazioni.

Nel libro soci può essere annotato il numero di telefax dei soci ai fini della convocazione dell'assemblea a mezzo telefax.

**Art. 5.** La durata della società è fissata al 31 dicembre 2030 e può essere prorogata a norma di legge.

#### **Capitale - Partecipazioni - Finanziamenti dei soci - Recesso**

**Art. 6.** Il capitale della società è di Euro 31.000,- euros (trentunmila virgola zero) Il capitale può essere aumentato anche con conferimenti diversi dal denaro.

L'assemblea che delibera l'aumento del capitale può stabilire che possa essere attuato mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria in capo a società fiduciarie italiane operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni, i soci prendono atto che l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse del Fiduciante effettivo proprietario della partecipazione al quale solo, pertanto, saranno imputabili gli effetti giuridici discendenti da tale esercizio.

**Art. 7.** Le partecipazioni al capitale sono trasferibili per atto tra vivi e per successione a causa di morte.

Nel caso di trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi occorre peraltro il consenso preventivo dei soci non cedenti oppure l'esperimento della seguente procedura.

Il socio che intende cedere per atto tra vivi, in tutto od in parte, la propria partecipazione deve comunicare la propria decisione a tutti gli altri soci ed all'organo amministrativo a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, indicando il nominativo dell'aspirante acquirente ed il prezzo concordato per la cessione a titolo oneroso o il valore attribuito alla partecipazione per la cessione a titolo gratuito.

Entro il termine di decadenza di trenta giorni da tale notizia, gli altri soci possono esercitare il diritto di prelazione per l'acquisto dell'intera partecipazione offerta e, sempre a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, comunicare la loro decisione al socio che intende alienare.

Ove più soci esercitino il diritto di prelazione, la partecipazione offerta spetterà a ciascuno di essi in proporzione alle rispettive partecipazioni.

Nel caso in cui i soci che intendono esercitare la prelazione ritengano il prezzo od il valore di cui sopra eccessivo, questo, in mancanza di accordo, è determinato da un arbitratore designato dal presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti di Milano su istanza della parte più diligente.

In tal caso il termine per l'esercizio del diritto di prelazione, a pena di decadenza, è di trenta giorni dalla comunicazione del prezzo o del valore determinato dall'arbitro, comunicazione da effettuarsi con le stesse modalità previste in precedenza.

Successivamente alla valutazione dell'arbitro, sia il cedente che gli acquirenti hanno facoltà di rinunciare rispettivamente alla cessione o all'acquisto, restando però a carico della parte rinunciante le spese dell'arbitrato.

In caso di inosservanza delle norme stabilite dal presente articolo, la cessione non ha efficacia verso la società e verso i terzi in genere.

**Art. 8.** I versamenti sulle partecipazioni sono richiesti dall'organo amministrativo nei termini e nei modi che reputa utili o convenienti.

**Art. 9.** Il recesso è consentito nei soli casi previsti dalla legge.

Il diritto di recesso è esercitato mediante lettera raccomandata che deve essere spedita entro quindici giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della delibera che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento e della partecipazione posseduta.

Se il fatto che legittima il recesso non è una delibera soggetta ad iscrizione nel registro delle imprese, esso è esercitato entro trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio, con le modalità di cui al secondo comma del presente articolo.

Il recesso deve essere esercitato dal socio recedente per l'intera partecipazione posseduta.

Il recesso non può essere esercitato, e se esercitato è privo di efficacia, se, entro novanta giorni dalla delibera o dal fatto di cui sopra, la società revoca la delibera o annulla gli effetti del fatto che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

In caso di partecipazioni sociali intestate a società fiduciarie italiane operanti ai sensi della legge 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni il diritto di recesso potrà essere esercitato anche solo per parte della partecipazione intestata, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

#### Decisioni dei soci - Assemblea

**Art. 10.** Le decisioni dei soci possono essere adottate in assemblea ovvero, nei casi consentiti dalla legge, mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, su iniziativa dell'organo amministrativo.

In ogni caso le decisioni dei soci, siano esse adottate in assemblea ovvero mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, sono valide se prese con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale.

In caso di partecipazioni sociali intestate a società fiduciarie italiane operanti ai sensi della legge 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni il voto potrà essere esercitato in maniera divergente in esecuzione di eventuali istruzioni divergenti di differenti fiduciari.

**Art. 11.** La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché a ciascun socio siano assicurati una adeguata informazione ed il diritto di partecipare alla decisione.

La decisione è adottata mediante sottoscrizione di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo, da cui risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa, nonché il termine assegnato per far pervenire l'espressione del consenso alla società. Le decisioni assumono la data di detto termine.

Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci e firmate dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione.

**Art. 12.** L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché in uno dei paesi membri dell'Unione Europea.

Le convocazioni sono fatte con lettera raccomandata spedita ai soci, almeno otto giorni prima dell'assemblea, al domicilio risultante dal libro dei soci.

Le convocazioni possono essere fatte con telefax inviato ai soci, almeno cinque giorni prima dell'assemblea, al numero di telefax eventualmente risultante dal libro soci.

Nell'avviso può essere indicato altro giorno per la seconda convocazione, qualora la prima vada deserta.

Ogni socio che abbia diritto ad intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, con delega scritta, da altra persona anche non socia.

Le delibere dell'assemblea devono constare da verbale firmato dal presidente e dal segretario o da notaio nei casi di legge.

In caso di partecipazioni sociali intestate a società fiduciarie italiane operanti ai sensi della legge 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni il voto potrà essere esercitato in maniera divergente in esecuzione di eventuali istruzioni divergenti di differenti fiduciari.

L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, audio e o video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione se nominato che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;
- che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio e o video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il segretario.

In tutti i luoghi audio e o video collegati in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze.

L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione. In loro assenza, o nel caso di intervenuti dislocati in più luoghi, l'assemblea è presieduta dalla persona nominata dagli intervenuti.

### **Amministrazione - Rappresentanza**

**Art. 13.** La società è amministrata, a scelta dei soci, da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da un numero di membri variabile da due a otto, numero che viene di volta in volta determinato all'atto della nomina, unitamente alla durata in carica dell'organo amministrativo.

Gli amministratori possono anche non essere soci e sono rieleggibili.

**Art. 14.** Ad ogni sua rinnovazione il consiglio elegge tra i suoi membri un presidente, se questi non è stato nominato con decisione dei soci; può eventualmente nominare anche uno o più vicepresidenti e un segretario (quest'ultimo non necessariamente amministratore).

**Art. 15.** Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori, gli altri provvedono a sostituirli con deliberazione approvata dal collegio sindacale, qualora nominato, purché la maggioranza sia sempre costituita da amministratori nominati dai soci. Gli amministratori così nominati restano in carica fino alla prima decisione dei soci.

Qualora per dimissioni o per altre cause venisse a mancare la maggioranza degli amministratori nominati dai soci, l'intero consiglio di amministrazione si considera decaduto con effetto dalla ricostituzione del nuovo organo amministrativo.

Inoltre, nel caso di consiglio composto da due membri, l'intero consiglio decade comunque dall'incarico qualora: (a) cessi dalla carica uno dei due amministratori, ovvero (b) vi sia tra essi disaccordo per la revoca del presidente o del consigliere delegato.

**Art. 16.** Le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate con metodo collegiale ovvero mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, su iniziativa del presidente del consiglio di amministrazione.

**Art. 17.** La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché a ciascun amministratore siano assicurati una adeguata informazione ed il diritto di partecipare alla decisione.

La decisione è adottata mediante sottoscrizione di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da cui risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa, nonché il termine assegnato per far pervenire l'espressione del consenso alla società. Le decisioni assumono la data di detto termine.

Le decisioni degli amministratori adottate ai sensi del presente articolo sono valide se prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica e devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori e firmate dal presidente.

**Art. 18.** Il consiglio si raduna in forma collegiale sia presso la sede della società, sia altrove, tutte le volte che il presidente lo reputi opportuno o quando ne sia fatta domanda scritta da un consigliere o da un sindaco effettivo, se nominato.

La convocazione del consiglio è fatta dal presidente con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da trasmettere, almeno otto giorni liberi prima dell'adunanza o, nei casi di urgenza, almeno due giorni liberi prima dell'adunanza a ciascun consigliere ed agli eventuali sindaci effettivi.

Le riunioni del consiglio sono validamente costituite con la presenza della maggioranza dei suoi membri in carica.

Le delibere sono valide se prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica.

Le decisioni del consiglio di amministrazione devono essere trascritte sul libro delle decisioni degli amministratori e firmate dal presidente e dal segretario.

Il consiglio di amministrazione può svolgersi anche con intervenuti dislocati in più luoghi, audio o video collegati, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati. Il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trovano l'amministratore che presiede la riunione e il soggetto verbalizzante.

Il consiglio è presieduto dal presidente o, in caso di sua assenza o di riunione consiliare con intervenuti dislocati in più luoghi, dall'amministratore designato dai partecipanti.

**Art. 19.** L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società ed ha libera facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, fatta soltanto eccezione per il compimento:

(i) degli atti che la legge, in modo tassativo, riserva alle decisioni dei soci;

(ii) di atti di valore superiore ad Euro 2.000.000 (due milioni) per singola operazione o gruppo di operazioni collegate, aventi ad oggetto: (a) l'acquisto di beni immobili, partecipazioni societarie, aziende e rami d'azienda; (b) la richiesta di finanziamenti sotto ogni forma a banche ed altri enti ed istituti finanziari; e (c) la concessione di garanzie reali e/o personali a favore di banche ed altri enti ed istituti finanziari;

(iii) di atti di qualunque genere, diversi da quelli indicati ai precedenti punti (i) e (ii), aventi valore superiore ad Euro 1.000.000 per singola operazione o gruppo di operazioni collegate.

Il compimento degli atti indicati ai precedenti punti (ii) e (iii) del presente articolo 19 dovrà essere di volta in volta preventivamente autorizzato con decisione dei soci.

**Art. 20.** L'organo amministrativo può delegare, nei limiti di legge, le proprie attribuzioni a singoli amministratori o ad un comitato esecutivo, determinandone i poteri, e può nominare direttori generali, direttori e procuratori, per determinati atti o categorie di atti.

**Art. 21.** All'amministratore unico od al presidente del consiglio di amministrazione ed ai vicepresidenti eventualmente nominati è attribuita la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio.

Ai consiglieri delegati, direttori generali, direttori e procuratori eventualmente nominati è attribuita la rappresentanza della società nei limiti dei poteri conferiti.

**Art. 22.** Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

Con decisione dei soci possono essere attribuiti agli stessi compensi e partecipazioni agli utili.

La remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è stabilita dal consiglio di amministrazione, sentito il parere del collegio sindacale, se nominato.

### Collegio sindacale - Revisore contabile

**Art. 23.** I soci possono nominare un collegio sindacale o un revisore contabile.

La nomina del collegio sindacale è obbligatoria nei casi di cui all'articolo 2477, secondo e terzo comma, codice civile.

Il collegio sindacale è composto da tre sindaci effettivi e due supplenti.

Il collegio sindacale esercita il controllo contabile, salvo che con decisione dei soci venga nominato un revisore contabile.

Al collegio sindacale ed al revisore contabile si applicano in ogni caso le disposizioni di cui agli articoli 2397 e seguenti codice civile.

Le riunioni del collegio sindacale possono svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi mediante l'utilizzo di mezzi di telecomunicazione, secondo le modalità indicate nell'art. 18.

### Bilancio - Riparto utili

**Art. 24.** Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo procede alla formazione del bilancio sociale a norma di legge.

Il bilancio è presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; può essere presentato entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale nei casi consentiti dalla legge.

**Art. 25.** Gli utili netti, dopo aver prelevato una somma non inferiore al cinque per cento per la riserva legale (fino a che questa non abbia raggiunto un quinto del capitale sociale), vengono distribuiti ai soci, salvo che con decisione dei soci non si stabilisca diversamente.

**Art. 26.** Il pagamento dei dividendi viene effettuato presso le casse designate dall'organo amministrativo ed entro il termine che viene annualmente fissato dall'organo amministrativo stesso, qualora non sia stato fissato con decisione dei soci.

Il diritto ai dividendi si prescrive decorso un quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili.

### Scioglimento

**Art. 27.** Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori determinandone i poteri.

### Rinvio

**Art. 28.** Per tutto quanto non previsto nel presente statuto si fa riferimento alle leggi vigenti.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Massimo Gabelli, né le 20 janvier 1970 à Spilimbergo (Italie), résidant au Via Ornato 110/D I-20100 Milan, ainsi qu'à Madame Valeria Gelmetti, née le 18 avril 1974 à Milan et résidant au Viale Umbria 44, I-20135 Milan, chacun séparément et individuellement tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre toute démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Antonelli, Boulain, Sabbatucci, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 mars 2010. Relation: RED/2010/413. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 24 juin 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010085732/345.

(100095701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

### **Bayou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.606.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010083017/12.

(100092190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

### **Hal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.335.

#### *Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique du 21 juin 2010*

L'associé unique a décidé de nommer Mr Martinus van der Vorm, domicilié au 5, avenue des Citronniers, 98000 Monaco, au poste de gérant de HAL INVESTMENTS Sarl, avec effet au 3 juin 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*HAL INVESTMENTS S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010083083/15.

(100092001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Interiors Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.010.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Au lieu de:

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 avril 2010 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 54 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour extrait conforme

Enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés

Le 11/05/2010

Sous la référence: L 100066103

Il y a lieu de lire:

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> Février 2010 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 54 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010083332/27.

(100093790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Hornbach Baumarkt Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 63.906.

—  
ERGÄNZUNG

*Hinterlegung beim Handelsregister vom 18. November 2009 - Referenz L090177283.02*

Die im Handelsregister eingetragene Adresse des Gesellschaftssitzes ist um den Adresszusatz „Rue du puits Romain“ zu ergänzen, so dass die vollständige Adresse wie folgt lautet:

Hornbach Baumarkt Luxembourg S.à.r.l

Rue du puits Romain

Z.A.I Bourmicht

L 8070 Bertrange

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 21.6.2010.

*Für die Gesellschaft*

Unterschriften

Référence de publication: 2010083086/20.

(100092192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**HSG Zander Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 105.245.

Herr Jean-Marc Plantarde, wohnhaft in D- 54293 Trier, Markusberg 24 E, ist mit Wirkung zum 01. Mai 2010 auf eigenen Wunsch von seiner Stellung als Geschäftsführer der HSG Zander Luxembourg, Société à responsabilité limitée, zurückgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Mai 2010

*Pour la société*

Unterschrift

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010083087/15.

(100092161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Marie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.801.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 21 avril 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Richard van 't HOF en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

\* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 juin, 2010.

Jan Willem Overheul

*Gérant de catégorie A*

Référence de publication: 2010083108/19.

(100092751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**IMI Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.584.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 juin 2010*

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 14 juin 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Giovanni MANCUSO, employé privé, résidant professionnellement au 8, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Marco BUS, employé privé, demeurant à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri; son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI INVESTMENTS S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2010083089/18.

(100092066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**INVESCO Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.753.

*Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 8. Juni 2010*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 8. Juni 2010 beschlossen, KPMG Audit S.à r.l., Allee Scheffer 9, L-2520 Luxembourg bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird, als beauftragten der Geschäftsbuchführung wiederzuzuernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. Juni 2010.

Duncan Watt / Mark Weeden  
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2010083090/17.

(100092038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Moody's Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.315.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Moody's Group Luxembourg S.à r.l. tenues en date du 21 juin 2010 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant de classe B à compter du 16 juin 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Jack Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg.

2. Démission du Gérant de classe B suivant à compter du 16 juin 2010:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Jack Mudde  
Gérant B

Référence de publication: 2010083119/19.

(100092804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Luxair Executive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.770.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010*

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer pour 2010 PricewaterhouseCoopers S.à r.l. comme réviseur d'entreprises, en application des dispositions légales en vigueur.

Pour extrait conforme  
C.F.O.  
Frank HALMES  
Par mandat

Référence de publication: 2010083105/15.

(100092411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Deka Renaissance de Wagram PropCo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 154.193.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri HELLINCKX, Notar im Amtswohnsitz in Luxemburg (Luxemburg).

Ist erschienen:

Deka Renaissance de Wagram HoldCo. S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1912 Luxembourg 3, rue des Labours, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 24. Juni 2010,

vertreten durch Herrn Paul Diederich, Bankangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt am Juni 2010 in Luxemburg.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie oben erwähnt, erklärt, dass sie eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründet, deren Satzung sie wie folgt festgelegt hat:

**Art. 1.** Zwischen den Besitzern der nachstehend geschaffenen Gesellschaftsanteile und derjenigen Anteile, die späterhin noch ausgegeben werden könnten, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den geltenden Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung „Deka Renaissance de Wagram PropCo. S.à r.l.“ an.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft sind der Erwerb, das Halten, die Entwicklung, Bebauung, Verwaltung, Unterhaltung sowie die langfristige Vermietung bzw. Verpachtung der Immobilie avenue de Wagram, Nr 39, in Paris, F-75017 Frankreich („die Immobilie“). Kurzfristige Vermietungen sind im untergeordneten Umfang, z.B. Vermietung von Stellplätzen für Fahrzeuge, zulässig. Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst auch den Erwerb solcher Gegenstände und solche Geschäfte, die zur Bewirtschaftung der Immobilie erforderlich sind. Der Erwerb weiterer Liegenschaften, soweit diese nicht der Erweiterung der vorgenannten Immobilie dienen, ist nicht Gegenstand der Gesellschaft. Die Gesellschaft erwirbt keine Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Vor dem Erwerb einer Immobilie muss diese von einem unabhängigen, unparteilichen und zuverlässigen sowie über angemessene Fachkenntnisse und ausreichende Erfahrung hinsichtlich der zu bewertenden Immobilienart und des jeweiligen regionalen Immobilienmarktes verfügenden Sachverständigen bewertet werden. Dieser Sachverständige darf nicht Mitglied eines Sachverständigenausschusses der Deka Immobilien Investment GmbH, Frankfurt am Main, sein. Eine Immobilie darf nur erworben werden, wenn der von vorstehendem Sachverständigen ermittelte Wert nicht 15% des Wertes des von der Deka Immobilien Investment GmbH verwalteten Immobilien-Sondervermögens "Deka-ImmobilienEuropa" (ISIN DE0009809566) übersteigt.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch außerordentlichen Beschluss der Gesellschafter verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf € 36.294.000,00 (sechsdreißig Millionen zweihundertvierundneunzig Tausend EURO), festgesetzt, eingeteilt in 362.940 (dreihundertzweiundsechzig Tausend neuhundertvierzig) Anteile von je € 100,00 (hundert EURO).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen der Artikel 194 bis 195 und 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften über die Generalversammlungen der Gesellschafter sind nicht anwendbar.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird.

**Art. 7.** Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Nießbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Nießbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Nießbrauchberechtigten ausgeübt.

**Art. 8.** Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Gesellschafter und an Nichtgesellschafter unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Gesellschafter und an Nichtgesellschafter unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Gesellschafter gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Gesellschaftern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Gesellschafter über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

**Art. 9.** Als unzulässige Geschäfte gelten folgende Geschäfte:

1. die Gewährung von Krediten,
2. die Gewährung von Bürgschaften und Garantien für Dritte,
3. die Verpfändung der Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft durch die Gesellschafter,
4. die Verpfändung von Beteiligungen an anderen Unternehmen.

Nur mit vorheriger Zustimmung der Generalversammlung bzw. des Alleingeschafters zulässig sind folgende Geschäfte:

- a) der Erwerb oder die Veräußerung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten (z.B. Erbbaurechten, Wohn-/ Teileigentum etc.) oder Belastung von der Gesellschaft gehörenden Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten
- b) der Erwerb, die Veräußerung oder Belastung von Beteiligungen an anderen Unternehmen
- c) die Aufnahme von Krediten
- d) die Bestellung von Prokuristen
- e) der Abschluss von Arbeitsverträgen mit Arbeitnehmern
- f) sämtliche Geschäfte, Erklärungen oder Handlungen, bezüglich derer die Generalversammlung oder der Alleingesellschafter bestimmt, dass diese ihrer/seiner vorherigen Zustimmung bedürfen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Gesellschafters. Im Falle des Ablebens eines Gesellschafters wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Gesellschaftern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

**Art. 11.** Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Gesellschafter untersagt, die Aktiva und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch mindestens zwei Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können. Die Zeichnungsbefugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Hauptversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung durch die Hauptversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut. Der oder die Geschäftsführer können jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung auch ohne Grund abberufen werden.

Die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft in Kombination mit einem Geschäftsführer vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Die Geschäfte der Gesellschaft werden von zwei Geschäftsführern oder einem Geschäftsführer und einem Prokuristen durchgeführt. Gleiches gilt für die gerichtliche oder außergerichtliche Vertretung der Gesellschaft.

Beschlüsse der Geschäftsführer der Gesellschaft können auch schriftlich oder per Fax etc. als Umlaufbeschlüsse getroffen werden.

Derartige Umlaufbeschlüsse gelten als gültige Beschlüsse der Geschäftsführer, sofern sie von allen Geschäftsführern unterzeichnet worden sind, gleichgültig ob alle Geschäftsführer ein und dasselbe Dokument oder verschiedene identische Ausführungen desselben Dokumentes unterzeichnet haben.

Die Geschäftsführer der Gesellschaft können Vollmacht erteilen an Dritte und diese werden dadurch zu für die Gesellschaft zeichnungsbefugte Personen.

**Art. 13.** In der Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandats verantwortlich.

**Art. 14.** Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Gesellschafter getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten und bedürfen der Zustimmung der Depotbank des Deka-ImmobilienEuropa. Beschlüsse der Gesellschafter/des Alleingeschafters können auch schriftlich oder per Fax etc. im Umlaufverfahren getroffen werden.

Zwischendividenden können per Beschluss von den Gesellschaftern ausbezahlt werden auf Basis einer erstellten Zwischenbilanz. Die Zwischenbilanz muss genügende Gewinne, einschließlich vorgetragener Gewinne ausweisen. Den Beschluss eine Zwischendividende auszuzahlen nimmt eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr läuft vom ersten April bis zum einunddreißigsten März.

**Art. 16.** Jedes Jahr zum 31. März wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Gesellschaftern unterbreiten.

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den 15 Tagen vor seiner Annahme einsehen.

**Art. 18.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Gesellschaftern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Gesellschafter im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Gesellschafter gehalten werden könnte, Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

**Art. 20.** Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Gesellschafter auf die geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 21.** Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Gesellschaftern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. März 2011 enden.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Erschienenene, vertreten durch Paul Diederich, vorbenannt, welche die 362.940 (dreihundertzweiundsechzig Tausend neuhundertvierzig) Anteile von je € 100,00 zeichnet, erklärt und bejaht, dass jeder Anteil voll und ganz eingezahlt worden ist, so dass die Summe von € 36.294.000,00 (sechsendreißig Millionen zweihundertvierundneunzig Tausend EURO) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr EUR 6.500,-.

### *Außerordentliche Beschlussfassung*

Sofort nach der Gründung hat der Gesellschafter, ordnungsgemäß vertreten, welcher das gesamte Kapital vertritt, in einer außerordentlichen Beschlussfassung folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Zu Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit werden ernannt:

- Herr Paul Diederich (DekaBank Lux) beruflich ansässig in L-1855 Luxemburg, 38, avenue J.F. Kennedy, geboren in Luxemburg, am 6. April 1966.
- Herr Gerd Kiefer (DekaBank Lux) beruflich ansässig in L-1855 Luxemburg, 38, avenue J.F. Kennedy, geboren in Merzig, am 29. März 1968.
- Herr Axel Portz (FM, Frankfurt) beruflich ansässig in Deutschland, 60329 Frankfurt am Main, Taunusanlage 1, geboren in Bonn, am 20. März 1964.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Geschäftsführern vertreten, respektiv durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer und einem Prokuristen.

#### *Dritter Beschluss*

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1912 Luxemburg, 3, rue des Labours.

#### *Vierter Beschluss*

Die Genehmigung zur Ernennung folgender Prokuristen auf unbestimmte Zeit durch die oben genannten Geschäftsführer wird hiermit erteilt:

- Corsül Tasci (FBM, Frankfurt) beruflich ansässig in D-60329 Frankfurt, Taunusanlage 1, geboren in Iskenderun (Türkei), am 12.07.1977
- Isabel Schatto (FBM, Frankfurt) beruflich ansässig in D-60329 Frankfurt, Taunusanlage 1, geboren in Mainz (Deutschland), am 13. September 1976
- Ekkehard Malun (FBM, Frankfurt) beruflich ansässig in D-60329 Frankfurt, Taunusanlage 1, geboren in Hannover (Deutschland), am 11.10.1961
- Birgit Kleinschmidt (FBM, Frankfurt) beruflich ansässig in D-60329 Frankfurt, Taunusanlage 1, geboren in Darmstadt (Deutschland), am 06.11.1970
- Matthias Roth (FBM, Frankfurt) beruflich ansässig in D-60329 Frankfurt, Taunusanlage 1, geboren in Wiesbaden (Deutschland), am 22.09.1971

Die Befugnisse der Prokuristen definieren sich analog der Befugnisse der Geschäftsführer, wobei diese die Gesellschaft nur in Kombination mit einem Geschäftsführer vertreten können. Als unzulässig im Rahmen der Prokura gilt das Veräußern von Grundstücken und Immobilien, das Erteilen von Prokura, die Unterzeichnung von Jahresabschlüssen, die Einstellung und Veräußerung des Handelsgeschäfts, das Stellen eines Insolvenzantrages, die Firmenänderung und das Anmelden zum Handelsregister.

Woraufhin diese notarielle Urkunde an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: P. DIEDERICH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28349. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. Juli 2010.

Référence de publication: 2010093264/201.

(100103999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

---

### **Swiss Life Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.334.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082272/11.

(100092738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Nilo Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.680.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2010 que:

- L'Assemblée a accepté la démission de la société Fin-Contrôle S.A. de son poste de commissaire aux comptes, et a nommé en son remplacement la société Kohnen & Associés S.à r.l., demeurant au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B n° 114.190.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010083123/16.

(100092678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Masonite (Hungary) Servicing Company Limited by Shares, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.364.

—  
Les comptes audités au 31 décembre 2009 de la maison mère, Masonite (Hungary) Servicing Private Company Limited by Shares (nom officiel en anglais) ou Masonite (Hungary) Szolgáltató Zrt. (nom officiel en hongrois), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010083109/13.

(100092431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Glaxo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 64.300,00.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.274.

—  
L'an deux mille dix, le dix juin.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «GLAXO INVESTMENTS S.à r.l.» R.C. Luxembourg B 107.274, ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht, constituée sous la dénomination Caracalla Sàrl, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 825 du 27 août 2005, dont les statuts ont été modifiés par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 364 du 13 mars 2007, et par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1388 du 6 juillet 2007, par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1692 du 9 juillet 2008, et par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1337 du 10 juillet 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable Commissaire aux Comptes, domicilié 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que six cent une (601,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune constituant l'intégralité du capital social de soixante mille cents euros (EUR 60.100,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les associés représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par émission de 42 parts nouvelles pour le porter de son montant actuel de EUR 60.100,- à EUR 64.300,- et modification subséquente de l'article 6 des statuts.

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 4.200,-), pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE MILLE CENTS EUROS (EUR 60.100,-), à SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 64.300,-) par l'émission de 42 (quarante-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, assorties chacune d'une prime d'émission de SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (EUR 6.960,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

- Monsieur Nicolas ARMAND, né à Boulogne Billancourt (France), le 16 décembre 1960, demeurant à F-75011 Paris, 13, rue Sedaine, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 5 (cinq) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Rüdiger AHREND, né le 29 décembre 1968 à Ziegenhain (Allemagne), et Madame Bamby KAMARA BRU-NEAU, épouse Ahrend, née le 29 août 1969 à Beaune (France), demeurant ensemble à F-75018 Paris, 52, rue d'Orsel, les deux ici représentés par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent souscrire 2 (deux) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Dominique LOISEAU, né à Charenton le Pont (France), le 2 octobre 1959, demeurant à F-75013 Paris, 16, rue de la Glacière, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 4 (quatre) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Alain GHOUZI, né à Mascara (Algérie), le 20 juin 1960, demeurant à F-75116 Paris, 16, rue Albéric Magnard, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 10 (dix) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Jean-Louis GHOUZI, né à Paris (France), le 17 janvier 1967, demeurant à F-75016 Paris, 43, rue Emile Menier, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 10 (dix) parts sociales nouvelles;

- Madame Michèle GHOUZI, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 7 juillet 1962, demeurant à F-75016 Paris, 49, rue Vineuse, ici représentée par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 2 (deux) parts sociales nouvelles;

- Monsieur François DUPUY, né à Beaulieu (France), le 18 août 1947, demeurant à F-83420 La Croix Valmer, 8 Lotissement Sylvabelle, La Tourmaline, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 1 (une) part sociale nouvelle;

- Monsieur Bruno MARCHAIS, prénommé, ici présent, déclare souscrire 8 (huit) parts sociales nouvelles.

Lesdites 42 (quarante-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, assorties chacune d'une prime d'émission de SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (EUR 6.960,-) ont été libérées intégralement en espèces de sorte que la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (EUR 296.520,-), se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

- G.C.C. S.A., d'AUMALE INVESTISSEMENTS SARL et Monsieur Stéphane VALENT, ici représentés par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu de trois procurations sous seing privé, ont confirmé ne pas souhaiter participer à la présente augmentation de capital.



Le montant total de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (EUR 296.520,-), relatif aux nouvelles parts sociales émises est alloué comme suit:

- (a) QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 4.200,-) sont alloués au capital social de la Société et
- (b) DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 292.320,-) sont alloués au compte de prime d'émission.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 64.300,-), représenté par SIX CENT QUARANTE-TROIS (643) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire de la présente minute.

Signé: B. Marchais, J.-M. Nicolay, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26670. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010086137/101.

(100095539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

*Extrait des résolutions circulaires adoptées par le conseil d'administration le 20 avril 2010*

Il résulte des dites résolutions que:

1. Le conseil d'administration de la Société prend acte de la démission de Monsieur Arno MAHLERT et Monsieur Caf VAN KEMPEN en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 31 mars 2010.
2. Le conseil d'administration décide de co-opter Monsieur Manfred WENNEMER résidant au 27 Mierendorffstraße 64625 Bensheim, Allemagne en tant que nouvel administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 20 avril 2010 pour une période qui expirera à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2010.
3. Le conseil d'administration décide de co-opter Monsieur Thomas RABE résidant professionnellement au 270 Carl-Bertelsmann-Straße, 33311 Gütersloh, Allemagne en tant que nouvel administrateur avec effet au 20 avril 2010 pour une période qui expirera à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2010.
4. Le conseil d'administration décide de co-opter Monsieur Hjalmar WINBLADH résidant professionnellement au 7eme étage, 19 Augustendalsvägen, 13127 Nacka Strand, Stockholm, Suède en tant que nouvel administrateur avec effet au 20 avril 2010 pour une période qui expirera à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2010.
5. Le conseil d'administration décide de co-opter Monsieur Mike WILENS résidant professionnellement au 82 Devonshire Street, F5E Boston, Massachusetts, Etats-Unis en tant que nouvel administrateur avec effet au 20 avril 2010 pour une période qui expirera à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2010.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010085640/27.

(100094060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**Mc Clou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 84.534.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Gesellschaftsversammlung vom 9. April 2010*

Es ergibt sich aus der Generalversammlung vom 9. April 2010 der Gesellschaft dass:

5. Frau Margrit HACH ist am 26. Mai 2009 verstorben. Sie wird darum als Verwaltungsrätin per sofort abgewählt. Als Verwaltungsratsmitglied wird gewählt Escourt GmbH (Handelsregister Nr. CH-120.4.001.086-0), mit Sitz in CH-6460 Altdorf, Bahnhofstr. 28, vertreten durch Dieter Hach, geboren am 18.3.1935 in Frankfurt am Main, Deutschland, wohnhaft: Bahnhofstrasse 28, 6460 Altdorf/Schweiz.. Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes endet sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20.4.2010.

Unterschrift

*Bevollmächtigter der Gesellschaft*

Référence de publication: 2010083110/18.

(100092140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**NevaFunds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.706.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 28 avril 2010*

- Réélection de Monsieur Ignace Rotman, résidant professionnellement 63, Curzon Street, GB W1J8PD Londres, de Monsieur Daniel Van Hove, résidant professionnellement 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg et Monsieur Serge D'Orazio, résidant professionnellement 43, boulevard Royal L-2955 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

- Deloitte est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour NEVAFUNDS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010083120/17.

(100091858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Russian Mortgage Backed Securities 2008-1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.133.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2010:*

- Le mandat de Mme Rachel Aguirre, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, comme administrateur de la société est renouvelé.

- Le mandat de Mme Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Le conseil d'administration est en conséquence constitué comme suit:

- Mme Rachel Aguirre

- Mme Heike Kubica

- Mme Anja Lakoudi

Luxembourg, le 31 mai 2010.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2010083142/19.

(100092560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

**DIT Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 117.502.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of June,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARS:**

DEXUS FUNDS MANAGEMENT LIMITED, previously named DB RREEF FUNDS MANAGEMENT LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Australia, with registered office at Level 9, 343 George Street, Sydney NSW 2000 PO Box R1822 Royal Exchange NSW 1225, Australia, and registered with the Registrar of Companies of Australia under number ABN 24 060 920 783, acting as trustee of DEXUS INDUSTRIAL TRUST, a Trust governed by the laws of Australia (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Julia Holm-Hadulla, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on the 4<sup>th</sup> day of June 2010, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of DIT Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.502 (the "Company"), incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed drawn up on 9<sup>th</sup> June 2006 by Me Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°1656 of 1<sup>st</sup> September 2006 and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on 12<sup>th</sup> July 2006 pursuant to a deed drawn up by Me Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°1837 of 30<sup>th</sup> September 2006.

Hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by three million one hundred and sixty-one thousand nine hundred and ninety-four euros (EUR 3,161,994.-), so as to bring it from its current amount of one hundred and fifty-one thousand eight hundred euros (EUR 151,800.-) to three million three hundred and thirteen thousand seven hundred and ninetyfour euros (EUR 3,313,794.-) by increasing the nominal value of each issued share in the share capital of the Company by an amount of two thousand eighty-three euros (EUR 2,083.-) per share, so as to bring the nominal value of each share from its current value of one hundred euros (EUR 100.-) per share to a nominal value of two thousand one hundred and eighty-three euros (EUR 2,183.-) per share.

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to increase the nominal value of all the one thousand five hundred and eighteen (1,518) shares that it holds in the share capital of the Company by an amount of two thousand eighty-three euros (EUR 2,083.-) each, for a total amount of three million one hundred and sixty-one thousand nine hundred and ninety-four euros (EUR 3,161,994.-), and to fully pay such increase of the nominal value by contribution in cash, therefore the amount of three million one hundred and sixty-one thousand nine hundred and ninety-four euros (EUR 3,161,994.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The global contribution of three million one hundred and sixty-one thousand nine hundred and ninety-four euros (EUR 3,161,994.-) for the increase of the nominal value of all the one thousand five hundred and eighteen (1,518) issued shares is hereby entirely allocated to the share capital of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles order to reflect the decisions taken under the preceding resolutions and which shall hence read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at three million three hundred and thirteen thousand seven hundred and ninety-four euros (EUR 3,313,794.-) represented by one thousand five hundred and eighteen (1,518) shares in registered form with a par value of two thousand one hundred and eightythree euros (EUR 2,183.-) each, all subscribed and fully paid-up."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euros (EUR 3,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the Sole Shareholder, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Nothing else being on the agenda, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le quatre juin,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

DEXUS FUNDS MANAGEMENT LIMITED, initialement dénommée DB RREEF FUNDS MANAGEMENT LIMITED, une société constituée et existant en vertu du droit australien, ayant son siège social au Niveau 9, 343 Georges Street, Sydney NSW 2000 PO Box R1822 Royal Exchange NSW 1225, Australie, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Australie sous le numéro ABN 24 060 920 783, agissant comme dépositaire de DEXUS INDUSTRIAL TRUST, un Trust existant en vertu du droit australien ("Associé Unique"),

ici représenté par Me Julia Holm-Hadulla, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juin 2010, qui, initiée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Associé Unique, agissant en tant qu'associé unique de DIT Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.502 (la "Société"), constituée par un acte du notaire instrumentant, daté du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1656 du 1<sup>er</sup> septembre 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 12 juillet 2006 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1837 du 30 septembre 2006.

Adopte ici les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de trois millions cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euro (3.161.994,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante-et-un mille huit cents Euro (151.800,- EUR) à trois millions trois cent treize mille sept cent quatre-vingt-quatorze Euro (3.313.794,- EUR) par augmentation de la valeur nominale de chaque part sociale émise dans le capital social de la Société d'un montant de deux mille quatre-vingt-trois Euro (2.083,- EUR) par part sociale, afin de porter la valeur nominale de chaque part sociale de son montant actuel de cent Euro (100,- EUR) par part sociale, à une valeur nominale de deux mille cent quatre-vingt-trois Euro (2.183,- EUR) par part sociale.

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique décide d'augmenter la valeur nominale de toutes les mille cinq cent dix-huit (1.518) parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société d'un montant de deux mille quatre-vingt-trois Euro (2.083,- EUR) chacune, pour un montant total de trois millions cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (3.161.994,- EUR), et de payer intégralement une telle augmentation de la valeur nominale par voie de contribution en numéraire, de telle sorte que le montant de trois millions cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (3.161.994,-EUR) est à présent à la disposition de Société, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

La contribution globale de trois millions cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (3.161.994,- EUR) pour l'augmentation de la valeur nominale de toutes les mille cinq cent dix-huit (1.518) parts sociales émises est entièrement allouée au capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision prise à la précédente résolution, et qui sera dorénavant lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions trois cent treize mille sept cent quatre-vingt-quatorze Euro (3.313.794,- EUR) représenté par mille cinq cent dix-huit (1.518) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de deux mille cent quatre-vingt-trois Euro (2.183,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ trois mille euros (3.000,-Eur).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HOLM-HADULLA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2010. Relation LAC/2010/25483. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010086085/122.

(100096382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 mai 2010 à 09.30 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Gustave RAPPAZ, Chemin de l'Argilière 18, CH-1234 Vessy-Genève

Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Rédange-sur-Attert

Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

et le mandat de Commissaire aux Comptes de:

FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

pour une terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31.12.2010.

Pour copie conforme

K.LOZIE / J. WINANDY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010083122/18.

(100092120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

**REIM EuroCore 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 8.490.360,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.089.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le jeudi 27 mai 2010*

L'Assemblée des Actionnaires décide de renouveler le mandat de MAZARS S.A., 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31.12.2010.

L'Assemblée des Actionnaires décide de renouveler le mandat de Madame Christine SALMON et de Monsieur Alessandro DI CINO aux postes de membres du Conseil de Surveillance et décide de nommer Madame Agnès Iscard, 22 rue de St Petersburg F-75008 Paris au poste de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean-Charles Bertoux.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31.12.2010.

Pour extrait

Signatures

Référence de publication: 2010083143/20.

(100092089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

**Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.578.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

Wanhua International Holding Co., Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, with registered office at Flat/RM C 23 F, Lucky Plaza, 315-321 Lockhart Rd, WanChai, Hong Kong, register number 1447672 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Lucille ARNOUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.578 (the Company). The Company was incorporated on 24 February 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°718 of 7 April 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 12,500 shares in the Company, having a nominal value of EUR 1 each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Waiver of convening notices.

(2) Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect such change, so that it shall read as follows:

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies as well as to First Chemical Holding Vagyonkezelő Kft., a company incorporated in Hungary (registered no. Cg 01-09-873980), with registered office at Szabadság tér 1, Bank Center, 1054 Budapest, Hungary.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."; and

(3) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company to allow the Company to lend funds to First Chemical Holding Vagyonkezeló Kft., a company incorporated in Hungary (registered no. Cg 0109-873980), with registered office at Szabadság tér 1, Bank Center, 1054 Budapest, Hungary.

The Sole Shareholder therefore resolves to amend article 2 of the Articles in order to reflect such change so that it shall from now on read as follows:

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies as well as to First Chemical Holding Vagyonkezeló Kft., a company incorporated in Hungary (registered no. Cg 01-09-873980), with registered office at Szabadság tér 1, Bank Center, 1054 Budapest, Hungary.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Wanhua International Holding Co., Limited, une société constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social au Flat/RM C 23 F, Lucky Plaza, 315-321 Lockhart Rd, WanChai, Hong Kong, et immatriculée sous le numéro 1447672 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Lucille ARNOUX, avocat., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.578 (la Société). La Société a été constituée le 24 février 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°718 du 7 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les 12.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société afin d'y refléter ce changement, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds, y compris les sommes reçues de prêts et/ou d'émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées companies ainsi qu'à First Chemical Holding Vagyonkezele Kft., une société de droit hongrois (immatriculée sous le numéro Cg 01-09-873980), avec siège social au Szabadsag tér 1, Bank Center, 1054 Budapest, Hongrie.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont notamment comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également assister ces sociétés, de manière non limitative, dans le cadre de la gestion et du développement de ces sociétés et de leur portefeuille, ainsi que financièrement, au moyen de prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."; et

(3) Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.



### Deuxième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de permettre à la Société d'octroyer des prêts à First Chemical Holding Vagyonkezelő Kft., une société de droit hongrois (immatriculée sous le numéro Cg 01-09-873980), avec siège social au Szabadság tér 1, Bank Center, 1054 Budapest, Hongrie.

L'Associé Unique décide donc de modifier l'article 2 des Statuts afin d'y refléter cette modification de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds, y compris les sommes reçues de prêts et/ou d'émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées companies ainsi qu'à First Chemical Holding Vagyonkezelő Kft., une société de droit hongrois (immatriculée sous le numéro Cg 01-09-873980), avec siège social au Szabadság tér 1, Bank Center, 1054 Budapest, Hongrie.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont notamment comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également assister ces sociétés, de manière non limitative, dans le cadre de la gestion et du développement de ces sociétés et de leur portefeuille, ainsi que financièrement, au moyen de prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

### Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. LAC/2010/27509. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086218/220.

(100095946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**PaaLim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.  
R.C.S. Luxembourg B 83.569.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Gesellschaftsversammlung vom 9. April 2010*

Es ergibt sich aus der Generalversammlung vom 9. April 2010 der Gesellschaft dass:

1. Frau Margrit HACH ist am 26. Mai 2009 verstorben. Sie wird darum als Verwaltungsrätin per sofort abgewählt. Als Verwaltungsratsmitglied wird gewählt Escourt GmbH (Handelsregister Nr. CH-120.4.001.086-0), mit Sitz in CH-6460 Altdorf, Bahnhofstr. 28, vertreten durch Dieter Hach, geboren am 18.3.1935 in Frankfurt am Main, Deutschland, wohnhaft: Bahnhofstrasse 28, 6460 Altdorf/Schweiz.. Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes endet sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22.4.2010.

Unterschrift

*Bevollmächtigter der Gesellschaft*

Référence de publication: 2010083130/18.

(100092128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 149.540.

—  
Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 14 juin 2010 de la société Pitney Bowes Luxembourg Holding S. à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter de la présente assemblée générale Annuelle: Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter de le présente Assemblée Générale Annuelle: Gerard Willsher, ayant pour adresse professionnelle au Elizabeth Way, Essex CM19 5BD United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

*Gérant B*

Référence de publication: 2010083132/18.

(100092809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Mimer Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 138.054.

—  
In the year two thousand ten, on the third day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of Mimer Management S.A., having its registered office at 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg (the "Company") incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 7 April 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1096 on 5 May 2008, page 52569.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") is opened by Mrs. Juliette Mayer, attorney at law, residing in Luxembourg, acting as chairman of the meeting. The General Meeting appoints Mr. Benoît Tassigny, private employee, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting. The General Meeting appoints Mrs. Maud Maninchedda, private employee, residing in Luxembourg, as scrutineer. The Chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the General Meeting.

Having thus been constituted, the board of the General Meeting draws up the attendance list which, having been signed ne varietur by the proxy holder and by the members of the board of the General Meeting will remain attached to the present minutes together with the proxy of the sole shareholder of the Company.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

- the sole shareholder of the Company, representing 100% of the shares issued by the Company, is represented at the General Meeting and the number of shares he holds are hereby indicated in the attendance list which will remain attached to present minutes;

- the sole shareholder of the Company states to have been duly informed, to have full knowledge of the agenda of the General Meeting and to waive, to the extent necessary, to convening notices formalities;

- the General Meeting is validly constituted and can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the proposed agenda.

The Chairman then brings the board's attention towards the agenda of the present General Meeting:

*Agenda:*

1. Decision to wind up the Company and put the Company into liquidation;

2. Appointment of a liquidator and determination of the powers conferred;

3. Miscellaneous.

The General Meeting having approved the statements of the Chairman and considering itself as duly constituted deliberated and passed the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to dissolve the Company and place it into liquidation.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to appoint BDO Tax & Accounting, Société Anonyme, having its registered office at "Le Dôme" Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, represented by Mr. Pierre Lentz and Mr. Murad Ikhtiar as liquidator of the Company.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to confer to the liquidator the broadest powers set forth in the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended, and especially to accomplish all acts foreseen by articles 144 and 145 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, without requesting the prior authorization of the general meeting of shareholders.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory and may in this respect refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility for special or specific operations, delegate to one or more representatives such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the sole shareholder as he sees fit.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolves that the liquidator shall be entitled to a specific remuneration in accordance with the Luxembourg rules and practices.

There being no further business, the General Meeting was closed after reading and approving these minutes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed, together with the notary, the present deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Mimer Management S.A., ayant son siège social au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte notarié dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 7 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1096 le 5 mai 2008, page 52569.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société («l'Assemblée Générale») est ouverte sous la présidence de Madame Juliette Mayer, avocat, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée Générale désigne Monsieur Benoît Tassigny, employé privé, résidant à Luxembourg, en qualité de secrétaire de la réunion. L'Assemblée Générale désigne Mademoiselle Maud Maninchedda, employée privée, résidant à Luxembourg, en qualité de scrutateur. La Présidente, le secrétaire et le scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée Générale.

Etant ainsi constitué, le bureau de l'Assemblée Générale soumet la liste de présence qui, ayant été signée ne varietur par le mandataire et par les membres du bureau sera annexée au présent procès-verbal avec la procuration de l'actionnaire unique de la Société.

La Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

- L'actionnaire unique de la Société, représentant 100% des actions émises par la Société, est représenté à l'Assemblée Générale et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué dans la liste annexée au présent procès-verbal;
- L'actionnaire unique de la Société reconnaît avoir été dûment convoqué, avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, et renonce, si nécessaire, aux formalités de convocation;
- L'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer et se prononcer sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour proposé.

La Présidente attire ensuite l'attention du bureau sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;
3. Divers.

L'Assemblée Générale ayant approuvé les déclarations de la Présidente, et se considérant comme étant régulièrement constituée délibère et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer BDO Tax & Accounting, Société Anonyme, ayant son siège social à «Le Dôme» Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, représentée par M. Pierre Lentz et M. Murad Ikhtiar, en qualité de liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que définis dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et particulièrement d'accomplir toutes les actes mentionnés aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ce sans requérir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur est dispensé de l'obligation d'établir un inventaire et peut, dans ce cadre, se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, s'il le souhaite, sous sa propre responsabilité, dans le cadre d'opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires partie de ses pouvoirs et pour la période qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, s'il le souhaite, à effectuer des avances sur avoirs ou actifs de la Société à l'actionnaire unique.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide que le liquidateur devra percevoir une rémunération conforme aux usages et aux pratiques luxembourgeoises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le notaire soussigné, comprenant et parlant l'anglais, constate que sur demande de la comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue par le notaire instrument par son nom, prénom usuel, état et demeure, qui a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: J. MAYER, B. TASSIGNY, M. MANINCHEDDA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25097. Reçu: douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010086214/125.

(100096384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Palladium International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.750,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.762.

---

Les comptes annuels du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010083131/15.

(100092165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Perfect Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.355.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 14/05/2010 que:

- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14.05.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010083134/15.

(100092818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**C G M C, Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 58.594.

---

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») de «COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MATERIAUX ET CONSTRUCTION S.A.», en abrégé «C G M C» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

constituée originellement sous la dénomination de «BUSCEMI A.G.», suivant acte notarié dressé en date du 07 mars 1997, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 350 du 04 juillet 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 17 mars 2000, publié au Mémorial, en date du 06 juillet 2000, numéro 477.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58 594.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François CONTESSI, manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal ROBINET, directeur de société, demeurant à Bour, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Constatation qu'à l'heure actuelle les deux mille six cents (2'600) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) par action et représentant l'intégralité du capital social de Société sont toutes détenues par un actionnaire unique;

2.- Acceptation, avec effet immédiat, et avec décharge de la démission de Monsieur Pascal ROBINET, Mademoiselle Camille ROBINET et de Mademoiselle Amélie ROBINET, de leurs mandats d'administrateurs de la Société;

3.- Nomination de Monsieur François CONTESSI, manager, avec adresse professionnelle au 39 rue Tony Dutreux, L-1429 Luxembourg, aux fonctions de seul et unique administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2015;

4.- Reconduction du mandat de l'actuel commissaire aux comptes, la société «NOETRIB ADMINISTRATION SA», avec siège social au 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg, pour une nouvelle période s'achevant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2015;

5.- Refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais établis en langue française, afin de tenir compte que la Société puisse disposer d'un seul actionnaire et afin d'adapter ces statuts à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et sans néanmoins toucher à la forme juridique ni à son objet social, ses activités principales restant intactes.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend acte de la constatation et les résolutions suivantes:

*Constatation*

L'Assemblée constate, qu'à l'heure actuelle, les deux mille six cents (2'600) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune et représentant l'intégralité du capital social de Société à hauteur de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65'000.- EUR) sont toutes détenues par un actionnaire unique.

*Première résolution*

Après avoir pris connaissance de la prédite constatation par l'Assemblée, celle-ci DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Pascal ROBINET, de Mademoiselle Camille ROBINET et de Mademoiselle Amélie ROBINET, de leurs mandats d'administrateurs de la Société et d'accorder à chacun d'eux pleine et entière décharge pour l'accomplissement desdits mandats jusqu'au jour de la présente Assemblée.

*Deuxième résolution*

Suite à ces démissions ci-avant acceptées, l'Assemblée DECIDE de nommer Monsieur François CONTESSI, manager, né à Tremblay les Gonesse (France), le 22 novembre 1977, avec adresse professionnelle au 39 rue Tony Dutreux, L-1429 Luxembourg, en tant que nouveau seul et unique administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en juin 2015.0

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de reconduire le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, la société «NOETRIB ADMINISTRATION SA», avec siège social au 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 74517), pour une nouvelle période s'achevant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en juin 2015.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée DECIDE de procéder une refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais établis en langue française, afin de tenir compte que la Société puisse continuer les activités avec un seul actionnaire et afin d'adapter ces statuts à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et sans néanmoins toucher à la forme juridique ni aux activités principales définies par son objet social.

Les nouveaux statuts de la Société auront désormais la nouvelle teneur suivante:

STATUTS

«COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MATERIAUX ET CONSTRUCTION S.A.», en abrégé: «C G M C».

société anonyme

siège social: L-2212 Luxembourg, 6 place de Nancy  
R.C.S. Luxembourg, section B numéro 58 594

### «Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établie par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MATERIAUX ET CONSTRUCTION S.A.», en abrégé: «C G M C».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet social principal de la société est l'exploitation d'une compagnie de construction, l'achat, la vente de matériaux de construction ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65'000.- EUR) représenté par deux mille six cents (2'600) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10<sup>ème</sup>) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.



Signé: F. CONTESSI, B.D. KLAPP, P. ROBINET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 juin 2010. Relation: EAC/2010/6652. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010086068/187.

(100095885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Picea Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.858.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Alain STEICHEN, docteur en droit, demeurant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Monsieur Larry PILLARD, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH-1009 Pully;

- Monsieur Pit RECKINGER, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010083136/17.

(100092824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Royale Neuve V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.472.

—  
Les Gérants informent du transfert en date du 12 février 2010 de 125 parts sociales d'une valeur nominale de Eur 100,- chacune, conformément à la signature du contrat de cession daté du même jour, de PLAGEFIN - Placement, Gestion, Finance Holding S.A. (le Cédant), RCS B-6754 ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg en faveur de BNP PARIBAS, Succursale de Luxembourg (le Cessionnaire), RCS B-23968 ayant son siège social au 23-25 avenue de la Porte-Neuve, L-2087 Luxembourg.

Luxembourg le 15 juin 2010.

Eric BERG / Stephanie MAJCHRZAK

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2010083140/16.

(100092197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 87.793.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2010*

- Le mandat de Mme Rachel Aguirre, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, comme administrateur de la société est renouvelé.

- Le mandat de Mme Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Le conseil d'administration est en conséquence constitué comme suit:

- Mme Rachel Aguirre

- Mme Heike Kubica

- Mme Anja Lakoudi

Luxembourg, le 28 mai 2010.  
Pour le conseil d'administration  
Signatures

Référence de publication: 2010083144/19.

(100092629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Société de Diversification Financière Prudentielle S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.274.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2010.

David Saigne

Gérant

Référence de publication: 2010083145/13.

(100092185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Veurne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.707.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010083168/13.

(100092167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.312.850,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.342.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Cardinal Health 201 Canada L.P., a limited partnership organized under the laws of Alberta, Canada, with principal office at 7000 Cardinal Place, Dublin, OH 43017, USA, registered under number LP15398324, represented by its General Partner, Cardinal Health 201, Inc. with principal office at 7000 Cardinal Place, Dublin, OH 43017, USA, ("CAN 201")

hereby both represented by Ms. Aziza Gomri, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 June 2010.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. CAN 201 declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97342, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 18 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 7, page 308, on 3 January 2004. The articles were amended the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1856, page 89072, on 25 September 2009 (the "Company").

III. CAN 201, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of seven hundred eighty-four thousand three hundred and fifty euro (EUR 784.350,-) so as to raise it from its current amount of four million five hundred twenty eight thousand five hundred euro (EUR 4.528.500,-), divided into one hundred eighty one thousand one hundred and forty (181.140) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of five million three hundred twelve thousand eight hundred and fifty euro (EUR 5.312.850,-), divided into two hundred twelve thousand five hundred and fourteen (212.514) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue thirty-one thousand three hundred seventy-four (31.374) shares so as to raise the number of shares from one hundred eighty one thousand one hundred and forty shares (181.140) to two hundred twelve thousand five hundred and fourteen (212.514) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of thirty-one thousand three hundred seventy-four (31.374) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by Cardinal Health Ireland 419 Limited, and the full payment of these shares and a share premium of twentyeight million two thousand two hundred and fifty-four euro (EUR 28.002.254,-) by means of a contribution in cash of twenty eight million seven hundred eighty-six thousand six hundred and four euro (EUR 28.786.604,-).

4. To amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred eighty-four thousand three hundred and fifty euro (EUR 784.350,-) so as to raise it from its current amount of four million five hundred twenty-eight thousand five hundred euro (EUR 4.528.500,-), divided into one hundred eighty one thousand one hundred and forty shares (181.140) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of five million three hundred twelve thousand eight hundred and fifty euro (EUR 5.312.850,-), divided into two hundred twelve thousand five hundred and fourteen (212.514) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to issue thirty-one thousand three hundred seventy-four (31.374) shares so as to raise the number of shares from one hundred eighty one thousand one hundred and forty shares (181.140) to two hundred twelve thousand five hundred and fourteen (212.514) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

### *Subscription/Payment*

Thereupon, now appears Ms. Aziza Gomri, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Cardinal Health Ireland 419 Ltd., a private limited liability company organized under the laws of Ireland, having its registered office at Arthur Cox building Earl Sort Terrace, Dublin 2, Ireland, registered under number 34259263 ("Ireland 419"), by virtue of a proxy given on 14 June 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Ireland 419, prenamed, to thirty-one thousand three hundred seventy-four(31.374) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such new shares, plus a share premium of twenty-eight million two thousand two hundred and fifty-four euro (EUR 28.002.254,-) by means of a contribution in cash of twentyeight million seven hundred eighty-six thousand six hundred and four euro (EUR 28.786.604,-).

The Sole Shareholder, represented as mentioned above, hereby waives any preferential subscription rights it may have in respect to the above capital increase.

Proof of the payment in cash has been given to the undersigned notary.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

**Art. 6. (First paragraph).** "The Company's corporate capital is fixed at five million three hundred twelve thousand eight hundred and fifty euro (EUR 5.312.850,-) represented by two hundred twelve thousand five hundred and fourteen (212.514) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand four hundred seventy euros (6, 470.-EUR)

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Cardinal Health 201 Canada L.P., une société à responsabilité limitée régie d'après les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège principal à 7000 Cardinal Place, Dublin, OH 43017, USA, enregistrée sous le numéro LP15398324, représentée par son General Partner, Cardinal Health 201, Inc. with a principal office at 7000 Cardinal Place, Dublin, OH 43017, USA

ici représentée par Mme Aziza Gomri, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2010.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. CAN 201 déclare qu'il est l'associé unique ("Associé Unique") de Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97342 constituée par acte du notaire soussigné, le 18 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 page 308, le 3 janvier 2004. Les statuts ont été modifié la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, le 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1856 page 89072, le 25 septembre 2009 (la "Société").

III. CAN 201, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de sept cent quatre-vingt quatre mille trois cent cinquante euro (EUR 784.350,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent vingt-huit mille cinq cent euros (EUR 4.528.500,-) représenté par cent quatre-vingt-un mille cent quarante (181.140) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinq millions trois cent douze mille huit cent cinquante euros (EUR 5.312.850,-) représenté par deux cent douze mille cinq cent quatorze (212.514) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de trente et un mille trois cent soixante-quatorze (31.374) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent quatre-vingt-un mille cent quarante (181.140) à deux cent douze mille cinq cent quatorze (212.514) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de trente et un mille trois cent soixante-quatorze (31.374) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par la société Cardinal Health Ireland 419, et le paiement intégral de ces parts sociales et d'une prime d'émission de vingt-huit million deux mille deux cent cinquante quatre euros (28.002.254.-EUR) par un apport en espèces d'un montant de vingt huit millions sept cent quatre-vingt six mille six cent quatre euros (EUR 28.786.604,-).

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Tout autre point que le mandataire de la Société, jugera discrétionnairement utile ou nécessaire dans ce cadre.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société de sept cent quatre-vingt quatre mille trois cent cinquante euro (EUR 784.350,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent vingt-huit mille cinq cent euros (EUR 4.528.500,-) représenté par cent quatre-vingt-un mille cent quarante (181.140) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinq million trois cent douze mille huit cent cinquante (EUR 5.312.850,-) représenté par deux cent douze mille cinq cent quatorze (212.514) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

### Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre trente et un mille trois cent soixante-quatorze (31,374) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent quatre-vingt-un mille cent quarante (181.140) à deux cent douze mille cinq cent quatorze (212,514) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

#### Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Mme Aziza Gomri, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Cardinal Health Ireland 419 Ltd., une société à responsabilité limitée régie d'après les lois de l'Irlande, ayant son siège social à Arthur Cox building Earl Sort Terrace, Dublin 2, Ireland, enregistrée auprès du registre de commerce de Dublin sous le numéro 34259263, ("Ireland 419"), en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2010.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte Ireland 419 à trente et un mille trois cent soixante quatorze (31.374) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales et une prime d'émission de vingt-huit million deux mille deux cent cinquante quatre (EUR 28.002.254,-) par un apport en espèces d'un montant de vingt-huit millions sept cent quatre vingt-six mille six cent quatre euro (EUR 28.786.604,-).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant mentionné, renonce à tout droit préférentiel de souscription qu'il peut avoir dans le cadre de la présente augmentation de capital.

La preuve du paiement en espèce a été donnée au notaire instrumentant.

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6. (premier paragraphe).** "Le capital de la société est fixé à cinq millions trois cent douze mille huit cent cinquante (EUR 5.312.850,-) représenté par deux cent douze mille cinq cent quatorze (212.514) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

#### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille quatre cent soixante-dix euros (6.470.-Eur)

#### Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Gomri, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26603. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087078/176.

(100096818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

### **Steel Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.975.

#### *Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> juin 2010*

- Le mandat de Mme Rachel Aguirre, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, comme administrateur de la société est renouvelé.

- Le mandat de Mme Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.  
Pour le conseil d'administration  
Signatures

Référence de publication: 2010083146/15.

(100092637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Sunrise Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.758.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2010 à 16.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE demeurant 61, Grand - Rue L-8510 Redange sur Attert et COSAFIN S.A.,

L'assemblée décide de nommer la société The Clover, société anonyme, RCS Luxembourg B 149.293 avec siège social à 8, rue haute L-4963 Clemency au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010083158/17.

(100092188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 422.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 23 juin 2010, a nommé avec effet immédiat, un gérant de catégorie B supplémentaire:

- Mr. Gregory Allan DOGAN, gérant de catégorie B, Chief Executive Officer, Unit 403, Tower B, Queen's Garden, 9 Old Peak Road, Hong Kong.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE)

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010083149/18.

(100091937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Son Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 82.124.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Gesellschaftsversammlung vom 9. April 2010*

Es ergibt sich aus der Generalversammlung vom 9. April 2010 der Gesellschaft dass:

1. Frau Margrit HACH ist am 26. Mai 2009 verstorben. Sie wird darum als Verwaltungsrätin per sofort abgewählt. Als Verwaltungsratsmitglied wird gewählt Escourt GmbH (Handelsregister Nr. CH-120.4.001.086-0), mit Sitz in CH-6460 Altdorf, Bahnhofstr. 28, vertreten durch Dieter Hach, geboren am 18.3.1935 in Frankfurt am Main, Deutschland, wohnhaft: Bahnhofstrasse 28, 6460 Altdorf/Schweiz. Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes endet sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20.4.2010.

Unterschrift

*Bevollmächtigter der Gesellschaft*

Référence de publication: 2010083152/18.

(100092117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Spareplan, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.216.

Avec siège social à Luxembourg, 23 Avenue de la Porte Neuve, inscrite section B 10216.

Monsieur Jean QUINTUS, Monsieur Koen LOZIE et la société COSAFIN SA ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

La société FIDUCIAIRE HRT a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2010.

FIDUPAR

En sa qualité de mandataire

10 Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010083153/18.

(100091921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Spareplan, Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 10.216.

Spareplan, avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite section B 10.216.

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2010.

FIDUPAR

En sa qualité de domiciliataire

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010083154/14.

(100091925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**SRE Portfolios Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.012.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.553.

*Extrait des Résolutions des associés du 25 juin 2010*

Les associés de SRE Portfolios Luxembourg ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Hille-Paul Schut en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 avril 2010.

- de nommer Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 avril 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Frederik Kuiper

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2010083155/18.

(100092051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Soc-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3878 Schifflange, 30, Chemin Vert.  
R.C.S. Luxembourg B 63.256.

—  
*Assemblée Général Extraordinaire du 30 juin 2010*

*Résolutions prises*

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont renouvelés les mandats des administrateurs suivants, et ce pour les années 2005 à 2010.

1. Monsieur Nicolas Weber, retraité, né le 10 septembre 1937 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-3878 Schifflange, 30, Chemin Vert.

2. Monsieur Alex Weber, commerçant, né le 30 janvier 1968 à Luxembourg, demeurant à L-3315 Bergem, 4, Am Haff.

3. Madame Tania Weber, institutrice, née le 28 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant à L-3811 Schifflange, 44, Val des Aulnes.

*Deuxième résolution*

La société INTARIS – SALAIRES ET GESTION SARL, ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 145750, est nommée commissaire aux comptes, et ce à partir de l'année 2010 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'année 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010084984/22.

(100094749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**SRE Waterloo Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.420.

—  
*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 25 juin 2010*

L'associé unique de SRE Waterloo Holding Sarl a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Hille-Paul Schut en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 avril 2010.

- de nommer Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 avril 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Frederik Kuiper

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2010083156/18.

(100092030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**Sandlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.418.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2010082274/13.

(100092863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---